

DÉLIBÉRATION

du conseil d'administration de l'université Bretagne Sud

Séance du 13 décembre 2022

Délibération n°2022-107 : Ouverture des formations à la rentrée 2023 et capacités d'accueil en master pour l'année universitaire 2023-2024

Le conseil d'administration,

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L612-3 et L612-6 ;
Vu la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu le cadre national des formations ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2022 accréditant les formations de l'UBS pour la période 2022-2023 à 2027-2028 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu l'avis n°89-2022 de la CFVU du 8 décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés les capacités d'accueil en master pour l'année universitaire 2023-2024.

Membres en exercice : 28
Membres présents : 12
Membres représentés : 7

Suffrages exprimés : 19
- Pour : 19
- Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente
Virginie DUPONT

Document en annexe :
- Tableaux des capacités d'accueil en 2nd cycle

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 21 décembre 2022

